Règlement Challenges « AU BUREAU VÉLIZY »

Article 1: Application

Le Cyclo Club Vélizy Villacoublay représenté par son président Phillipe Pruvost organise le 21 janvier 2024 sa randonnée VTT « Le Beau Mollet ». Les départs se feront à partir de 8h00 au gymnase Mozart – 5, rue de la division Leclerc à Vélizy. Les challenges « Au Bureaux Vélizy » sont organisés durant cet évènement de 8h00 à 12h00.

Article 2: Inscription

Pour participer aux challenges « Au Bureau Vélizy », les Vététistes devront être inscrit au Beau Mollet selon les tarifs applicables en ligne sur HelloAsso ou sur place au départ de l'évènement et devront avoir un compte Strava.

Les cyclistes avec VAE ne pourront participer aux Challenges.

Article 3: Principe

7 Challenges « Au Bureau Vélizy » sont répartis et signalés sur les parcours:

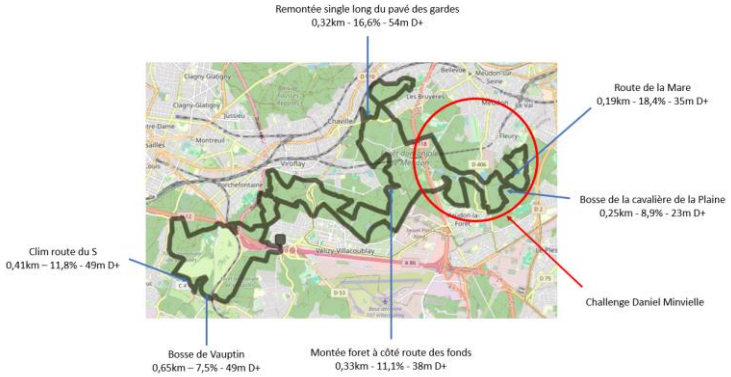

Ils sont constitués pour 6 d'entre eux de segments Strava en côte. Le 7ième challenge sera un segment formé par la nouvelle boucle de Clamart.

A la fin de la randonnée, le comité directeur du CCVV 78 établira un classement des 10 premiers sur les segments en côte.

Un classement des 3 premiers vététistes sera également établi sur le challenge « Daniel Minvielle » formé par la boucle Clamart.

Article 4: Récompenses

Une fois les classements validés par le comité directeur, le partenariat du CCVV 78 avec « Au Bureau Vélizy » permettra de récompenser les gagnants comme suit:

1/ Challenges en côte: 1 Pinte* offerte pour les 5 premiers - 1 Demi* offert pour les 5 suivants.

2/ Challenge « Daniel Minvielle »: 15%* de réduction pour le 1er , 10%*de réduction pour le 2ième , 5%* de réduction pour le 3ième

3/ Un cocktail* sera offert aux premières féminines de chacun de ces challenges.

Pour remercier le plus grand nombre de vététistes, les récompenses des challenges en côte ne sont pas cumulables.

Un mail contenant le bon d'échange sera envoyé aux lauréats et devra être présenté à l'établissement partenaire.

Article 5: Arbitrage

Le Beau Mollet reste une randonnée conviviale, non chronométrée. Le comportement des vététistes doit rester adapté à ce type d'évènement et les membres du CCVV78 présents sur les parcours s'assureront du bon état d'esprit des participants aux Challenges.

En cas de non-respect de ce principe, nous nous réservons le droit de boire les bières et les cocktails à la santé des contrevenants!

**Valable dès 15€ de consommation. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération*